Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 031-200023596-20261104-DP374_2026-DE

Toulouse, le 4 novembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP374-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Considérant le point A3-15 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre Argut Dessus (Boutx) et Argut Dessous (OP 31015-5), pour un montant prévisionnel de 98 786,80 € HT, dont le démarrage est prévu fin novembre 2026 ;

Décide

Article 1 : d'autoriser la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre Argut Dessus (Boutx) et Argut Dessous (OP 31015-5), pour un montant prévisionnel de 98 786,80 € HT, dont le démarrage est prévu fin novembre 2026 ;

Article 2 : de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'agence de l'eau Adour Garonne ;

Article 3 : de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes prestations associées.

Céline LAFONT
Vice-Présidente